

BULLETIN MUNICIPAL N°49

Mairie de Recques-sur-Hem 75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 ou 09.71.50.82.36 - Fax 03.21.85.50.73 e-mail: mairie.recques@orange.fr

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

<u>Lundi</u> 14 h à 16 h <u>Mardí</u> 17 h à 19 h <u>Jeudí</u> 14 h à 16 h <u>Vendredí</u> 14 h à 16 h

CRUES DE LA HEM DU 27 AU 28 NOVEMBRE 2009

La crue du 13 août 2006 nous avait été présentée comme rarissime, vécue seulement tous les 2 siècles. Hélas, 3 années plus tard, on a connu la même catastrophe deux jours de suite, avec les mêmes hauteurs, les mêmes expansions d'une durée plus longue! Une fois de plus, la municipalité compatit à ce malheur. Une demande de classement en catastrophe naturelle sera envoyée pour que vous puissiez obtenir les meilleures indemnisations. Il faudra cependant attendre environ quatre mois pour

que le décret de reconnaissance de catastrophe naturelle passe au Journal Officiel!

Nous tenons à assurer de toute notre sympathie les victimes de ce sinistre à qui nous nous sommes efforcés d'apporter modestement notre aide.

Nous déplorons aussi le passage d'une multitude de badauds uniquement soucieux de photographier notre détresse sans même avoir la délicatesse de proposer une aide quelconque.

RÉUNION DE CONSEIL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2009

Excusés: V.Bouret, L. Delattre et C. Popieul qui a donné pouvoir à D. Dutertre.

Secrétaire de séance : D. Dutertre.

MODIFICATION DU PLU.

A la hauteur du terrain de football envisagé par la commune, une différence a été constatée après arpentage avec les limites théoriques précisées dans le PLU. Cette modification est destinée à mettre les limites de zonage en adéquation avec les mesures exactes du géomètre. Le conseil demande que cette modification soit présentée à la CCRA.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin de réaliser les extensions prévues lors du précédent conseil (extension de l'éclairage public rue de la Source, rue de la Hem, rue du Canon, RD 217) le conseil, sur proposition de M le Maire, décide de solliciter des aides :

- au titre de la Dotation Globale d'Equipement auprès de l'Etat.
- A la Fédération Départementale d'Energie.
- Au titre des amendes de police (Conseil Général).

DEMANDESE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Quatre projets sont proposés :

- Renforcement de la signalisation RD 217, avenue de Cocove, rue de la Haute Planche, rue du Vrolant.
- - Réfection du revêtement du Chemin des Aubépines.
- Evacuation des eaux au bas de la Rue de la Source.

DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT POUR LE REMPLACEMENT D'UNE PORTE D'ENTRÉE ET DES FENÊTRES DU GROUPE SCOLAIRE CÔTÉ COUR

L'estimation de ces travaux s'élève à 20 920 € TTC. Une DGE sera donc sollicitée ainsi qu'une aide du Conseil Général.

<u>CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LA</u> SALLE DES FÊTES

Pour faciliter les encaissements des cautions et des locations de la salle communale, la création d'une régie a été décidée.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT

La D.D.E, qui nous conseille sur les travaux de voirie et qui nous élabore des devis, par le biais de l'assistance A.T.E.S.A.T, sollicite le renouvellement de sa convention pour la période 2010-2012. Proposition acceptée.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Conseil vote le règlement de 1 200 € pour loyer du terrain de football jusqu'au 11.04.2010, selon les termes de l'engagement passé avec les propriétaires.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL : GRAND'PLACE

M le Maire donne lecture des clauses du bail consenti à Mlle Amélie Pouillerie pour un loyer mensuel de 400 €.

Approbation du conseil.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire communique les informations suivantes :

- **Tarifs de l'eau pour 2010**: Les tarifs au m³ pour les usagers bénéficiant ou non de l'assainissement collectif restent inchangés. L'abonnement pour le prix de l'eau passe respectivement à 48 € à 50 €
- ♦ Zonage d'assainissement : L'élaboration du zonage de l'assainissement en collectif ou non collectif commencera bientôt. Il s'inspirera du projet présenté en 1999 par AMODIAG. Son financement sera pris en charge par le Syndicat des Eaux.
- ♦ <u>Douze hectares recherchés par le Conseil</u> <u>Général</u>: Pour la réalisation d'un projet de production d'énergie solaire, le conseil recherche un terrain d'une contenance de 12 hectares.
- ♦ Recherche d'un(e) diplômé(e) Education

 Jeunes enfants: Pour assurer le complément à mitemps de l'animatrice du Relais Assistance

 Maternelle, la CCRA recherche un agent éducateur (trice) diplômé (e) pour jeunes enfants. Faire acte de candidature auprès du CIAS de la Communauté de Communes ou à la mairie.

Piégeur agréé

Vous voulez participer à la lutte contre le rat musqué et devenir piégeur ?

Une formation de 2,5 jours aura prochainement lieu.

Formation organisée par la CCRA sous l'égide de la Fédération des Chasseurs du Pas-de-Calais.



Inscription en Mairie pour le 10 janvier 2010.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le responsable du piégeage, Patrice CHASSIN au 06.80.20.25.62

♦ Chiens errants: Il a été porté à notre connaissance la présence de chiens errants sur les routes. Leur présence constitue une insécurité notamment pour les enfants. Leurs méfaits pourraient être lourds de conséquences pour leurs propriétaires.

NON AUX TAGS PRO NAZIS!!

Depuis le milieu de l'année, des tags pro nazis réapparaissent régulièrement dans l'abri bus près de la place. Ces tags constituent une injure vis-à-vis de ceux qui sont inscrits sur notre monument aux morts, et de leurs camarades de combats. C'est une négation des sacrifices de celles et ceux qui ont tant donné pour que la France conserve cette devise : Liberté, Egalité, Fraternité. C'est également une marque d'irrespect vis à vis de vous qui avez connu et supporté les horreurs générées par ce régime.

Les auteurs d'inscriptions sur les biens publics ou leurs parents s'ils sont mineurs, risquent une amende de 7500 € et des condamnations à des Travaux d'Intérêt Général.

Un arrêté municipal interdit à quiconque la présence dans ces abris, ainsi que dans les porches d'entrée des écoles, en dehors des heures scolaires ou de ramassage.

Toute présence en dehors des heures signalées fera désormais l'objet d'un signalement auprès de la gendarmerie.

<u>Fermeture de la Mairie</u> :

Jeudi 24 décembre 2009 Jeudi 31 décembre 2009



<u>Fermeture de la Médiathèque</u> <u>Municipale en décembre</u>:

Samedi 19, Mercredi 23,
Samedi 26, Mercredi 30.
Pendant les vacances de Noël, la
médiathèque sera ouverte <u>uniquement le</u>
<u>mardi soir</u> aux horaires habituels.

ERDF, GRDF réalise actuellement des travaux sur la commune qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité le :

Jeudi 17 décembre 2009 entre 8 h 30 et 16 h

Rue de Gravelines (n° 3, 2, 4, 8, 10)





Listes électorales : Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques !

Elles sont recevables en Mairie **jusqu'au 30 décembre 2009** (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).